

Maisnil

LE MiniMagazine



Mars 2022

Bulletin municipal d'informations



Collecte pour l'Ukraine

Vêtements chauds, produits d'hygiène et de soins, couvertures et plaids, puériculture, matériel médical...
Chers Maisnilois, votre générosité a été extraordinaire lors de la collecte organisée entre le 10 et 12 mars !

MERCI !



Votre agenda

L'agenda ci-dessous reprend les principaux événements culturels, associatifs, législatifs ou festifs sur la commune au cours des prochains mois :

Avril

Dimanche 3 avril



Parcours du cœur - il a été annulé en 2020 et 2021 ; il est de retour le dimanche 03 avril au départ de l'Espace Boulinguez à partir de 9h (inscription). Un ravitaillement est prévu sur le parcours vers Radinghem-en-Weppes. Un cardiologue sera présent pour échanger et donner quelques conseils.



Samedi 30 avril

Marché aux **fleurs**, de 9h à 12h
au parc de la Mairie.

Mai



Dimanche 1er mai

Journée de la **solidarité** des enfants.

Juin

Vendredi 10 juin



Randonnée artistique UTOPIA (thématique de Lille 3000).
Parcours sur notre commune et celle de Radinghem-en-Weppes. Des animations artistiques ponctueront la boucle dessinée entre nos deux villages : un concert de l'Harmonie de Radinghem, un concert de jazz manouche, pot de l'amitié ...

Vendredi 17 juin



Les **Belles sorties** - **Concert du Chœur de l'Opéra de Lille** dans notre église.

Le Chœur de l'Opéra de Lille investit notre église. Au programme : voyage entre Londres et New-York avec musique sacrée, populaire et négro-spiritual. Plus d'infos à venir sur les modalités de participation.

Samedi 25 juin

Fête de l'école Alexis Delannoy

Travaux de la Ferme des Saules

La période de crise sanitaire que nous traversons depuis 2 ans impacte quelque peu les entreprises avec certaines difficultés d'approvisionnement des matières premières, mais également des problèmes de personnel. Néanmoins les entreprises qui réalisent notre chantier de la Ferme des Saules font face à la situation et l'avancement des travaux n'est pas trop perturbé.

Nous visualisons bien maintenant l'ensemble des bâtiments et pouvons désormais mieux imaginer à quoi ressemblera ce projet une fois terminé.

Nous sommes dans la phase d'agencement intérieur: plâtrerie, menuiseries intérieures, électricité, et équipements sanitaires. La plupart des cloisons sont d'ores et déjà réalisées ce qui permet de visualiser les différents volumes.

Les aménagements extérieurs progressent et nous permettent également de se projeter sur la finalité de cette réhabilitation de la ferme.

Encore un peu de patience... Nous vous donnons rendez-vous dans le prochain magazine d'été pour un article plus détaillé, riche en photographies ainsi qu'une présentation des futurs équipements et de la destination de notre nouveau lieu culturel, social et sportif.

Eddy

Nouveau Lotissement

Nous avons beaucoup de questions en mairie concernant les terrains du futur lotissement de Le Maisnil. Le Permis d'Aménager n'est pas encore délivré. Comme celui-ci définit notamment les voiries et la répartition des lots, nous ne pouvons pas répondre pour l'instant aux questions. Une priorité pour la vente des lots libres (28) est prévue pour les habitants de Le Maisnil (en incluant les ascendants, descendants et anciens Maisnilois) pendant trois semaines avant que la vente ne soit complètement ouverte. Soyez rassurés, vous serez bien les premiers informés par un message dans votre boîte aux lettres et sur l'application Ma Mairie En Poche.

Philippe

Feu à récompense

Le service signalisation de la MEL met en place des feux à récompense en test sur la Métropole.

Cherchant des communes dotées d'un système de vidéoprotection, nous avons proposé notre village pour effectuer une période test.

Les feux à récompense sont autorisés depuis le Décret du 9 avril 2021. Le feu reste au rouge et à l'approche d'un véhicule, passe au vert si celui-ci respecte la vitesse autorisée.

Installé rue du Haut Quesnoy, des mesures ont été effectuées avant la mise en place du feu à récompense, de façon à connaître le nombre de véhicules/jour et leur vitesse.

Un des buts de ce test est de savoir si, au bout de quelques temps, certains conducteurs ne franchiraient pas le feu, auquel cas leur utilité pourrait être remise en cause. D'où la volonté de la MEL de faire ces tests à côté de caméras pouvant identifier les véhicules et envisager, à terme, un système de vidéo-verbalisation.

Nous vous tiendrons informés des résultats de cette phase de test sur la commune, ainsi que sur les autres communes retenues (5 feux-test à récompense sont à disposition de la MEL).



Michel

Hausse de la taxe foncière 2022

Le Conseil Municipal a pris la décision d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 35,19% à 38%, soit 8% d'augmentation. En fonction de la Valeur Locative (VL) figurant sur les avis d'imposition et de son augmentation annuelle, le montant supplémentaire à payer sera d'environ 16 € pour les plus petites VL à 137 € pour les plus élevées.

Pourquoi une hausse ? Cette décision, jamais agréable à prendre, est rendue nécessaire par l'évolution des contraintes de l'administration d'une collectivité.

Depuis 10 ans, les dotations de l'Etat diminuent au fil des années, tandis que les dépenses obligatoires augmentent sans compensation. Les baisses cumulées des dotations et compensations représentent 62 000 € qui n'alimentent plus le budget de la commune.

Parmi les dépenses rendues obligatoires, nous notons :

- L'instruction des dossiers d'Urbanisme (Permis de Construire et Déclarations Préalables) : en moyenne, 230 € par dossier,
- L'obligation d'exonérer une partie des taxes foncières sur les propriétés bâties sur les nouvelles constructions-extensions pendant 2 ans (moins 40%),
- L'augmentation des frais de personnels liée aux évolutions de carrière, la mise en place des régimes indemnitaires, ... ainsi que l'augmentation imposée des indemnités des Elus des petites communes afin de lutter contre le manque d'engagement dans nombre de petites collectivités ayant des difficultés à trouver un Maire ou des Adjoints,
- L'augmentation du coût de la vie depuis 10 ans, subie par chacun, dans le domaine public comme dans le privé,
- Récemment, les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire.

Quant à la suppression partielle, depuis 2018, de la taxe d'habitation, jusqu'à sa suppression totale en 2023, elle va profiter à tous les habitants. Elle a fait pour l'instant l'objet d'une compensation « à l'euro près » pour les communes. Mais il reste une incertitude sur l'évolution des calculs de cette compensation, notamment en ce qui concerne les nouveaux logements.

Michel

Quand les éléments se déchainent...

Les 18, 19, 20 et 21 février derniers, nous subissons les caprices d'Éole. Un épisode venteux a perturbé la vie de la commune avec coupure d'électricité, laissant derrière lui des dégâts matériels :

- au niveau privé, clôtures, arbres, toitures... ou un trampoline qui s'est senti pousser des ailes
- au niveau communal, un poteau électrique cassé rue du Bas, mis en sécurité par haubanage par ENEDIS le 18 au soir, un poteau téléphonique cassé rue des Cosses, des câbles arrachés rue des Breux quelques arbres et branches cassés rue du Bas, au Muriers, et au parc des Saules...

Le lundi 20, après midi, alors qu'il effaçait les stigmates laissés par la tempête au niveau du parc des Saules, Benoît, a assisté en direct à l'arrachement du couvre mur en zinc de la classe du cycle 2 de l'école. Il a réagi tout de suite et fait le nécessaire pour tout mettre en sécurité avant la sortie scolaire.

Une occasion supplémentaire pour remercier nos agents techniques municipaux, pour le remarquable travail qu'ils font au sein de notre village.

Nous ne déplorons heureusement aucune victime, mais Dame Nature nous rappelle, qu'il faut être vigilant et prudent lors de ces épisodes climatiques violents.

Eddy

Votre école

Le Conseil des enfants prépare sa Journée solidaire du 1er Mai
Chasse au Trésor, volley, foot, pétanque, jeux de sociétés... Activités au choix, restauration, moyennant une petite contribution financière qui alimentera une cagnotte solidaire, au profit de trois associations, sans oublier une collecte de jouets pour Ludopital.
Plus de détails prochainement dans votre boîte aux lettres !

Bon voyage !

Mardi 29 mars, 30 enfants du CP au CM2 partent en Normandie, pour quatre jours de découverte.
Au programme : châteaux, mémorial de Caen, plages du débarquement et grand bol d'air marin !

Location de chapiteaux

La commune s'est dotée de 3 chapiteaux pour les manifestations communales.

Dans la mesure de leurs disponibilités, il vous est possible de les louer pour un évènement se déroulant chez vous.

Nous mettons en location :

- 1 chapiteau de 3 m x 6 m, au prix de 160 €
- 2 chapiteaux de 5 m x 8 m, au prix unitaire de 220 €

La location comprend l'installation du ou des chapiteaux chez vous avant l'évènement et la récupération du matériel après, par les agents techniques de la commune.

Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie au 03.20.50.24.11.



La location comprend l'installation du ou des chapiteaux chez vous.

Vote et procuration



L'élection présidentielle aura lieu les **dimanches 10 et 24 avril 2022**. Les élections législatives auront lieu les **dimanches 12 et 19 juin 2022** et vous permettront d'élire les Députés.

L'électeur peut donner **procuration** à tout moment deux façons :

- En faisant une **demande en ligne** sur le site maprocuration.gouv.fr, qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.
- En se rendant directement dans un **commissariat de police**, une **brigade de gendarmerie** ou au **Tribunal judiciaire** ou de **proximité** où l'électeur muni d'un **justificatif d'identité** remplit un formulaire.

Important : pour donner procuration, vous devez connaître le **Numéro national d'électeur de votre mandataire** (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur les **cartes électorales** et peut être retrouvé directement en ligne en interrogeant sa situation électorale.

- Les Français établis hors de France **qui ne peuvent pas se déplacer pour voter personnellement dans le bureau de vote de leur commune ou de leur circonscription consulaire peuvent donner procuration** via ce même site maprocuration.gouv.fr . Ils doivent ensuite faire valider la procuration devant le commissariat de police, la brigade de gendarmerie ou le consulat/ambassade de leur choix.
- **Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre.** Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Contrat d'engagement Jeune

Depuis le 1er mars, le « Contrat d'Engagement Jeune » est un programme d'accompagnement vers l'emploi proposé par la Mission Locale et Pôle Emploi. Ses grandes lignes sont :

Un programme intensif d'accompagnement (6 à 12 mois pour définir un projet, trouver un emploi)

Une remise en activité systématique et régulière

Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 €/mois

Il est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, ou 29 ans en situation de handicap, et qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas de formation, qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable.



Foyer Rural De Le Maisnil

Vous avez des connaissances en **comptabilité**,
 Vous êtes à l'aise en **informatique**,
 Vous aimeriez vous investir dans le milieu **associatif** au sein de votre village ...

Le Foyer Rural de Le Maisnil a besoin de votre expérience et de vos qualifications

Votre aide nous serait d'un précieux secours. N'hésitez pas à contacter :

Josiane Sinsoulieu, Présidente de l'Association « Foyer Rural », Tél : 06 88 80 30 77